

RECRUTE

CONSEILLER PRÉVENTION & GESTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (H/F)

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou, à défaut, CDD d'une durée de 3 ans reconductible (6 ans au total) puis possibilité de CDI.
Motif :	Recrutement suite mutation
Cadre d'emplois :	Technicien principal (B), Rédacteur principal (B) Ingénieur (A), Attaché (A)
Temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	9 octobre 2024
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

CONTEXTE

➤ **Notre structure, nos valeurs**

Chez nous, communauté de communes, notre cœur de métier c'est la valorisation de notre territoire, du patrimoine de nos communes. Nos missions sont diverses : entretien des communes (bâtiments, jardins, espaces publics) et accompagnement technique dans leurs projets de développement (voirie, assainissement, urbanisme, culture, petite enfance, tourisme, économie, et bien d'autres encore !).

Notre sens au travail : agir pour l'intérêt général, se rendre utile au quotidien pour les communes et leurs habitants.

Devenez acteur de notre engagement pour un service public de proximité, incarnant ainsi nos valeurs de solidarité, de développement durable du territoire et d'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

➤ **Le service**

Vous êtes rattaché(e) au service RH, composé de 6 agents. Sous le titre de conseiller prévention, vous avez en charge les missions de prévention, santé et sécurité au sein de la collectivité. Pour la mission gestion des risques naturels et technologiques, vous dépendez de la direction générale et œuvrez en lien direct avec celle-ci.

MISSIONS

Au quotidien, la répartition des activités s'effectue suivant les nécessités de service et les objectifs assignés.

1/ Conseiller prévention (70%) :

La collectivité structure et développe sa politique de prévention, à l'instar de son document unique, élaboré et mis en œuvre à compter de 2023 /2024. Vous disposez d'un réseau interne d'assistants de prévention, que vous coordonnez.

- DUERP (+ 360 risques, plan d'action 2024-2026) :
 - Impulser la mise en œuvre du plan d'action (en lien avec les services concernés et la direction générale).
 - Identifier et évaluer des risques, proposer des mesures adaptées.
 - Piloter la mise à jour (fichier Excel).
- Études de poste (sur demande) :
 - Analyser, proposer des mesures et accompagner leur mise en œuvre.

• Assistants prévention :

Réseau interne de 7 assistants (1 par site et affectés à cette mission à raison de 5% de leur temps) :

- Animer le réseau : organiser et conduire des réunions de travail (environ 3/an).
- Développer les relations bilatérales conseiller / assistant sur tout sujet prévention (DUERP, registres, accidents, corner prévention, etc.).
- Traitement conjoint de signalements dans les registres SST (1 registre par site).

- Instances paritaires (CST et F3SCT)
 - Préparer des dossiers (traitement de données chiffrées, réalisation de powerpoint – activité en lien avec la responsable RH).
 - Participer aux instances (environ 1/trimestre), présenter des dossiers et rédiger les comptes rendus.
- ACFI (mission conventionnée avec le CDG depuis 2023) :
 - Assurer le dialogue de gestion avec l'ACFI.
 - Visites de l'ACFI : organiser et participer, mettre en œuvre et suivre les actions.
- Accidents et enquêtes registre DGI :
 - En commun : piloter l'enquête (déclenchement non systématique pour les accidents), animer le groupe de travail (recueil de faits, audits, plan d'actions, etc.), rédiger et présenter le rapport en F3SCT, suivre sa mise en œuvre.
 - Accidents : mettre à jour la base de suivi (Excel), réaliser le bilan annuel + renseigner des données pour le RSU.
- Piloter / contribuer aux dossiers transversaux (ex : marché EPI et vêtements de travail, travail isolé, dispositif fortes chaleurs, etc.).
 - Produire des études et notes opérationnelles, formaliser des process.
 - Participer à des réunions, groupes de travail.
- Autres missions :
 - Sollicitations ponctuelles de services internes : conseil et assistance sur tout sujet prévention.
 - Exercices incendie : piloter et mettre en œuvre le dispositif.
 - Médecine du travail (SMIA) et partenaires extérieurs : échanges et suivi de dossiers / demandes.
 - Intranet : proposer et contribuer à la rédaction d'articles sur la thématique prévention (environ 1/mois).
 - Corners prévention (sur chaque site, lieu d'affichage d'infos prévention) : proposer de nouveaux contenus (ex : affiches INRS, sensibilisations, contacts utiles, etc.).

2/ Gestion des risques naturels et technologiques (30%) :

Créée en 2023, cette mission assiste la collectivité et les communes du territoire (dans certains cas) dans la définition de moyens de secours ou de prévention, pour protéger les populations.

- Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et gestion de crise :
La collectivité élabore actuellement son PICS, pour une mise en œuvre fin 2026.
 - Piloter et mettre à jour le PICS (en lien avec la direction générale).
 - Contribuer à l'inventaire et l'analyse des risques sur le territoire (mise à jour).
 - Piloter les protocoles d'intervention (paliers de gestion de crise, évacuations, logistique, moyens humains et matériels, coordination des intervenants et secours, etc.).
 - Informer / former les intervenants sur les moyens et réactions en cas de crise (agents de services techniques, bénévoles surveillance inondation, etc.).
 - Organiser des exercices de simulation de crise (PAPI).
 - Situations de crise : participer à la cellule de crise, rédiger des comptes-rendus, mettre en œuvre et suivre le RETEX.
- PCS & DICRIM :
Les communes du territoire élaborent ou mettent à jour leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). En lien direct avec les élus et services communaux :
 - Réaliser une assistance technique et/ou administrative, suivant les demandes.
 - Participer aux réunions et groupes de travail.

En savoir plus ? [Consultez la présentation de cette mission.](#)

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : St-Georges-sur-Loire
- **Temps de travail** : 35h ou 37h30 (générant 15 jours de RTT) selon le règlement intérieur + astreintes (en cas de crise).
- **Horaires** : plages fixes 9h-12h et 14h-17h + plages variables (modulation en accord avec le responsable hiérarchique).
- **Contraintes d'exercice** : travail en bureau, déplacements fréquents sur le territoire (véhicule de service en pool), disponibilité horaire (réunions en soirée, en période de crise ou d'accident), interventions possibles en milieux insalubres et/ou à risques.
- **Management direct** : pas d'encadrement.
- **Interlocuteurs** : élus (de la CCLLA et de communes), RH et services internes (principalement services techniques, service juridique, finances, etc.), partenaires institutionnels (centre de gestion, médecine du travail, SDIS, etc.), fournisseurs.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
 - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
 - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir).
- **Avantages** :
 - Prime mobilité durable (si covoiturage et/ou vélo – sous conditions).
 - Comité d'entreprise (prestations consultables sur cnas.fr).
 - Prévoyance : participation employeur si contrat labellisé souscrit par l'agent.
 - RTT (si 37H30) : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), Compte épargne temps (CET).
 - Télétravail : possible (au plus 2 jours par semaine et suivant les nécessités de service).
- **Perspectives d'évolutions** :
 - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement (catalogue consultable sur cnfpt.fr).
 - Préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, idéalement en rapport avec des missions du poste. A défaut, vous disposez d'une solide expérience en rapport avec des missions du poste.
- Vous appréciez le travail d'étude et de bureau, tout autant que le travail de terrain. Vous êtes à l'aise avec le formalisme, les process et protocoles, tout autant que la gestion d'imprévu. Force de conviction, vous êtes à l'aise dans le relationnel, que vous savez aborder avec pédagogie et diplomatie.
- Permis B obligatoire.

Vous disposez de connaissances et aptitudes ou, à défaut, manifestez un intérêt marqué pour leur développement dans les domaines suivants (formations possibles après prise de poste) :

Savoirs :

- Droit et réglementation en matière de prévention des risques.
- Connaissance de risques professionnels, de risques naturels et technologiques.
- Notions de l'environnement territorial (institutions, partenaires, statut de la fonction publique, commande publique, etc.).

Savoir-faire :

- Méthode :
 - de diagnostic et d'évaluation de risques ;
 - d'analyse d'accident (ex : arbre des causes ou diagramme d'Ishikawa) ;
 - de conception de process et protocoles.
- Travail en autonomie et sens de l'organisation (prioriser, planifier, etc.).
- Capacité à dégager des solutions opérationnelles mêlant aspects juridiques, techniques et budgétaires.
- Aptitudes à la conduite de projet (étude et phasage, groupe de travail, plan d'actions, etc.).
- Gérer une situation de crise, d'urgence.
- Qualités rédactionnelles (rapports, notes opérationnelles, etc.).
- Maîtrise d'Excel (idéalement tableaux croisés dynamiques, a minima formules simples).
- Conduite de réunion.

Savoir-être :

- Force de conviction, de persuasion.
- Pédagogie (adapter son discours au public concerné).
- Diplomatie (élus, partenaires extérieurs, etc.).
- Capacité d'écoute active.
- Faire preuve de sang-froid.

CANDIDATURE

Votre candidature comprend : CV + lettre de motivation (+ copie de votre dernier arrêté pour les fonctionnaires).

Elle est à adresser :

- ✓ Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

Processus du recrutement :

1. Vous nous adressez votre candidature.
2. A la fin de l'appel à candidatures, si votre candidature est présélectionnée, notre chargé(e) de recrutement prendra contact avec vous.
3. Entretien avec le jury à la date précisée ci-après.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier [rapport d'activité](#) (loire-layon-aubance.fr, rubrique Collectivité).

Les entretiens auront lieu le 24 octobre, après-midi (en présentiel)

Renseignements sur le poste : Mme Abaffour, responsable RH – 02.53.57.11.99

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement – 02.41.54.59.93

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.